

Une expérience interrégionale d'accompagnement en milieu ordinaire et de suivi socioprofessionnel

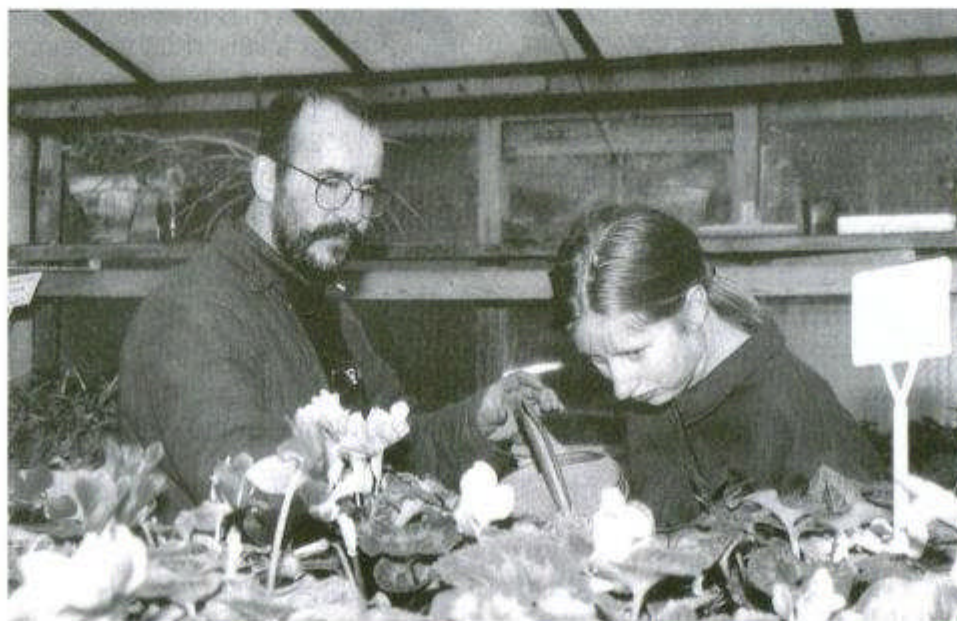
Nouveau service pour les déficients visuels du Grand Ouest

BRIGITTE est mariée et mère de trois enfants. Elle vient de perdre la vue à la suite d'un accident. Elle a également perdu son travail de secrétaire dans une petite entreprise de la région d'Angers. Pour réapprendre à vivre et inventer les nouveaux gestes de la vie quotidienne, il lui fallait partir au centre de Marly-le-Roi, l'un des deux établissements en France proposant une rééducation pour adultes.

« Par chance, elle n'habitait qu'à 4 kilomètres de notre centre, raconte le directeur de l'institut Montéclair d'Angers, Francis Guiteau. À titre exceptionnel, nous l'avons accompagnée durant six mois à son domicile pour lui apprendre à se déplacer, se repérer et s'organiser. Sans qu'il soit nécessaire pour autant de quitter la famille, avec le risque de perturber un équilibre affectif. Aujourd'hui, elle est rassurée et peut envisager de trouver à nouveau un travail... »

Trois établissements unis pour une réponse globale

C'est pour faire face à de telles situations qu'est né, avec le soutien de l'AGEFIPH, le projet de service interrégional de soutien à l'insertion, d'accompagnement en milieu ordinaire de travail et de suivi socioprofessionnel des déficients visuels. À l'origine de cette initiative, les équipes de trois établissements, ani-



Au centre éducatif rural de La Villeneuve Sainte-Odile.

mées des mêmes convictions : le centre éducatif rural de La Villeneuve-Sainte-Odile (Côtes-d'Armor), le service d'éducation et de rééducation à domicile pour aveugles et amblyopes de Laval (Mayenne) et l'institut Montéclair d'Angers (Maine-et-Loire).

« Nous avons cherché à construire une réponse globale, qui soit cohérente, insiste Loïc Haffray, directeur du centre de La Villeneuve. Penser insertion professionnelle va de pair avec autonomie : une personne pourra être performante à un poste de travail, mais si elle ne

peut pas se rendre seule sur son lieu de travail, elle ne sera jamais insérée. D'où la nécessité d'une double réponse... »

Une soixantaine de personnes concernées

L'action de ce service, unique en France, s'étendra sur une vingtaine de départements du Grand Ouest. Lancé à titre expérimental pour une année, il a pour objectif d'informer et sensibiliser les professionnels, de favoriser l'insertion, d'offrir une maintenance des aides tech-

La mesure 17 proposée par l'AGEFIPH, intitulée « Aides aux innovations », permet le développement de technologies ou de matériels novateurs favorisant la formation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail. Elle peut concerner l'étude et l'expérimentation de matériels techniques ou de technologies facilitant l'insertion professionnelle, mais aussi l'élaboration et le transfert de démarches ou d'actions innovantes. ■

niques et de développer l'innovation pour élargir l'éventail des postes offerts aux déficients visuels. « C'est en fait une structure d'appui qui permettra aux services spécialisés dans l'emploi des personnes handicapées de parfaire leur intervention. En lien avec nos partenaires, nous proposerons bilans, soutien à la formation ou formations complémentaires dans des centres de droit commun, accompagnement et maintien dans l'emploi. » Une soixantaine de travailleurs handicapés, en moyenne, pourront en bénéficier chaque année. ■